

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 16 FÉVRIER 2015**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 février 2015.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20150216/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20150216/access.html>

Le 16 février 2015, à 12h45, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 3*,

- Organisation de la *Frogans Technology Conference 4*,
- Présentation donnée par l'OP3FT sur le projet Frogans lors de la réunion ICANN 52,
- Mise en ligne des traductions du site Web « project.frogans.org »,
- Adoption de la version initiale de la « Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans »,
- Organisation de deux périodes d'enregistrement prioritaire dans le Registre Central Frogans,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

ORGANISATION DE LA *FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 3*

Dans le prolongement de sa décision du 16 octobre 2014 portant sur l'organisation de la *Frogans Technology Conference 3*, le Conseil d'administration prend acte du succès de cette conférence, qui s'est tenue à Paris (France) les 26 et 27 janvier 2015.

La *Frogans Technology Conference 3* a été diffusée en direct sur l'Internet à partir du site Web « conference.frogans.org ». Les présentations ont fait l'objet d'une traduction simultanée en anglais ou en français, selon la langue des intervenants.

Les sujets clés de la *Frogans Technology Conference 3* ont été :

- A quoi vont ressembler les sites Frogans ;
- Comment naviguer sur les sites Frogans ;
- Comment adapter des contenus pour la publication des sites Frogans ;
- Comment inventer des nouveaux usages multi-plateformes ;
- Comment enregistrer des adresses Frogans et des réseaux Frogans dans le Registre Central Frogans (FCR) ;
- Comment enregistrer sa marque en tant que réseau Frogans dédié pendant la période d'enregistrement prioritaire ;
- Comment générer de nouveaux business dès maintenant grâce à la technologie Frogans.

Outre les équipes et les administrateurs de l'OP3FT, les personnes suivantes ont fait des présentations :

- Jérôme Desquiens, Business France Japon, Chef de Pôle, Nouvelles Technologies Innovation Services ; présentation vidéo pré-enregistrée depuis Tokyo (Japon) ;

- Yoshitaka Murakami, Brights Consulting, Sales Department - Consulting Group Consulting Team - Project Leader - New gTLD Project Team ; présentation vidéo pré-enregistrée depuis Tokyo (Japon) ;
- Michael Flemming, Brights Consulting, Web Rights Department - Foreign Communication - New gTLD Project Team ; présentation vidéo pré-enregistrée depuis Tokyo (Japon) ;
- Étienne Candel, Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication (Celsa Paris-Sorbonne), chercheur ISCC-CNRS / GRIPIC ;
- Stéphane Bortzmeyer, Afnic, Ingénieur R&D ;
- Jothan Frakes, Co-Founder, NamesCon and President, Jothan.com ; présentation en direct par vidéoconférence depuis Seattle (USA) ;
- Claude Dauman, Président de Domains90210.com, expert en noms de domaine ; présentation en direct par vidéoconférence depuis Los Angeles (USA) ;
- Scott Smith, Founder, UbiNames Corporation ; présentation en direct par vidéoconférence depuis Toronto (Canada) ;
- Marie-Emmanuelle Haas, Avocate au Barreau de Paris, expert pour les litiges marques et noms de domaine auprès de l'OMPI, du NAF, de l'ADNDRC et du CAC ;
- Aurore Simon Druon, Conseil en Propriété Industrielle Marques, Dessins et Modèles, Associée chez Cabinet Camus-Lebkiri, Mandataire Européen près l'OHMI ;
- Jean-Christophe Guerrini, Avocat au Barreau de Paris, Associé chez DS Avocats, spécialiste en Droit de la Propriété Intellectuelle.

Le Conseil d'administration prend également acte des points suivants :

- l'enregistrement vidéo de la conférence a été publié sur la plateforme de vidéo YouTube et sur la plateforme chinoise de vidéo YOUKU ;
- les photos prises durant la conférence ont été publiées sur le compte Flickr de l'OP3FT ;
- le programme complet de la conférence ainsi que les liens vers l'enregistrement vidéo et les photos sont disponibles sur le site Web « conference.frogans.org ».

ORGANISATION DE LA *FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 4*

Compte tenu du succès de la *Frogans Technology Conference 3*, le Conseil d'administration décide de l'organisation de la *Frogans Technology Conference 4*, et charge l'équipe promotion de cette mission.

PRÉSENTATION DONNÉE PAR L'OP3FT SUR LE PROJET FROGANS LORS DE LA RÉUNION ICANN 52

Dans le prolongement de sa décision du 23 janvier 2015 portant sur la participation de l'OP3FT à la réunion ICANN 52, organisée par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), qui s'est tenue à Singapour (Singapour) du 8 au 12 février 2015, le Conseil d'administration prend acte que

L'OP3FT a été invitée à faire une présentation portant sur le projet Frogans et sur les caractéristiques techniques des adresses Frogans, lors de l'atelier *IDN Root Zone LGR Workshop*.

MISE EN LIGNE DES TRADUCTIONS DU SITE WEB « PROJECT.FROGANS.ORG »

Dans le prolongement de sa décision du 16 octobre 2014, de faire traduire le site Web « project.frogans.org » dans différentes langues, le Conseil d'administration prend acte de la mise en ligne des traductions en espagnol, portugais, allemand, chinois simplifié, chinois traditionnel, japonais, arabe, russe et hébreu.

Le Conseil d'administration prend également acte que des traductions en italien, coréen, thaïlandais, hindi et grec sont en cours de préparation et seront mises en ligne dès qu'elles seront achevées.

ADOPTION DE LA VERSION INITIALE DE LA « CHARTE DES UTILISATEURS DE LA TECHNOLOGIE FROGANS »

Pour rappel, la « Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans » définit les conditions auxquelles toute personne souhaitant utiliser la technologie Frogans doit se conformer.

L'équipe juridique présente la dernière version de travail de la version initiale de la « Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans ».

La version initiale de la « Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans » contient :

- l'introduction et l'objet de la charte ;
- l'introduction de la Partie I « Chaîne de publication des sites Frogans » et de ses Sections ;
- l'introduction de la Partie II « Chaîne d'enregistrement des adresses Frogans » et de ses Sections ;
- la Partie IV intitulée « Dispositions Communes ».

La charte sera mise à jour régulièrement pour inclure des nouvelles catégories d'utilisateurs, en fixant leurs conditions d'utilisation.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide d'adopter la version initiale de la « Charte des Utilisateurs de la Technologie Frogans ».

Ce document sera publié sur le site Web officiel de la technologie « frogans.org », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/ftup/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/ftup/access.html>

ORGANISATION DE DEUX PÉRIODES D'ENREGISTREMENT PRIORITAIRE DANS LE REGISTRE CENTRAL FROGANS

Préalablement à la date d'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet, le Conseil d'administration décide de l'organisation de deux périodes d'enregistrement prioritaire successives dans le FCR :

- une période d'enregistrement prioritaire pour les titulaires de marques ; lors de cette période et par la suite, les titulaires de marques peuvent enregistrer des réseaux Frogans dédiés dont le nom de réseau correspond à leur marque ;
- une période d'enregistrement prioritaire pour les entrepreneurs ; lors de cette période et par la suite, toute personne voulant développer une initiative basée sur la publication de sites Frogans peut enregistrer des réseaux Frogans dédiés avec un nom de réseau de son choix, par exemple un terme générique, un nom géographique, un nom de communauté, etc.

Le Conseil d'administration décide de confier à l'équipe juridique la rédaction des documents juridiques relatifs à l'organisation de ces deux périodes d'enregistrement prioritaire dans le FCR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h15.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540